

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Le 28 février 2026, les États-Unis et Israël ont lancé une offensive militaire d'ampleur contre l'Iran, visant des installations militaires, des centres de commandement du régime et plusieurs sites liés au programme nucléaire. L'opération aurait mobilisé plusieurs centaines de frappes aériennes contre des objectifs stratégiques, notamment autour de Téhéran. Au-delà de la neutralisation du programme nucléaire, certains responsables israéliens évoquent l'objectif d'affaiblir profondément le pouvoir des mollahs et de provoquer une possible chute du régime.

L'Iran a rapidement riposté en lançant des missiles et des drones contre des positions israéliennes et des bases américaines dans la région, faisant craindre une escalade et l'extension du conflit à l'ensemble du Moyen-Orient.

En France, Emmanuel Macron s'est exprimé le 3 mars au soir. Il a appelé à éviter une guerre régionale tout en rappelant les responsabilités de l'Iran dans les tensions liées à son programme nucléaire. Le président français a également annoncé le renforcement du dispositif militaire français dans la région afin de protéger les ressortissants et les intérêts français, tout en appelant à une reprise des voies diplomatiques.

À mesure que l'on se rapproche du scrutin des élections municipales de mars 2026, la campagne entre dans sa phase décisive dans les grandes villes françaises. Les derniers sondages permettent de dégager plusieurs tendances, notamment à Paris et Marseille, deux villes symboliques dont l'issue aura un poids politique important.

À Paris, un sondage Ipsos indique que Emmanuel Grégoire (union de la gauche) arrive en tête avec 35 % des intentions de vote. Il devance Rachida Dati (Les Républicains) créditée d'environ 27 %, tandis que Sarah Knafo (Reconquête) progresse et atteint 11,5 %. Malgré cette avance au premier tour, plusieurs simulations de second tour donnent Rachida Dati gagnante dans la plupart des configurations.

À Marseille, la situation est également très serrée. Le maire sortant Benoît Payan (union de la gauche) est crédité d'environ 35 % des intentions de vote, mais il est talonné par Franck Allisio (RN-UDR) autour de 32 %. Plus loin, Martine Vassal recule dans les sondages avec environ 18 %, tandis que la liste soutenue par La France insoumise est estimée autour de 13 %.

Ces municipales dépassent largement les enjeux locaux. Dans le contexte politique, les résultats dans les grandes villes serviront de test politique majeur pour les forces en présence. Ils permettront de mesurer l'état du rapport de force entre la gauche, la droite, les macronistes et le Rassemblement national,

et pourraient peser fortement sur les équilibres politiques à l'approche de l'élection présidentielle de 2027.

Depuis le 2 mars, les travaux parlementaires sont suspendus afin de laisser place à la campagne des élections municipales. Cette pause dans l'activité législative est traditionnelle à l'approche d'un scrutin.

Les travaux parlementaires reprendront la semaine du 23 mars. Au Sénat, l'agenda sera notamment marqué par l'examen en deuxième lecture des propositions de loi relatives à la fin de vie et aux soins palliatifs.

SÉNAT - FAMILLE

ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS D'ENFANTS GRAVEMENT MALADES

Le Sénat a adopté en première lecture, le 26 février, la proposition de loi du député Vincent Thiébaut visant à améliorer la protection et l'accompagnement des parents d'enfants atteints de cancers, d'une maladie grave ou d'un handicap. Le texte, déjà adopté par l'Assemblée nationale en décembre 2024, a été enrichi par plusieurs modifications lors de son examen en commission puis en séance publique.

Les sénateurs ont notamment renforcé la protection des parents dans le cadre professionnel. L'article 2 bis recentre l'interdiction de discrimination sur la protection contre le licenciement lié à l'état de santé de l'enfant, notamment pendant les congés et dans les dix semaines suivant un congé de présence parentale. Un droit opposable à l'aménagement des horaires de travail a également été introduit, incluant un accès prioritaire au télétravail et une protection contre les mutations géographiques non consenties.

Le texte renforce également les dispositifs de soutien aux familles confrontées à la maladie ou au handicap d'un enfant. La durée minimale du congé lié à l'annonce d'une maladie grave ou d'un handicap est fixée à dix jours, tandis que plusieurs mesures visent à accélérer l'instruction des dossiers d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), notamment par l'expérimentation d'un mécanisme d'acceptation automatique en l'absence de réponse dans un délai de deux mois et par l'identification prioritaire des dossiers urgents.

Enfin, les sénateurs ont introduit une nouvelle mesure visant à soutenir les proches aidants, avec la création d'un crédit d'impôt destiné à financer le recours à un suppléant lors de séjours de répit, permettant de couvrir jusqu'à 50 % du coût du relayage à domicile. La navette parlementaire doit désormais se poursuivre entre les deux chambres.

Les députés Guillaume Gouffier-Valente (Renaissance) et Marie-Noëlle Battistel (PS) ont déposé, le 25 février 2026, une proposition de résolution appelant à renforcer et pérenniser la diplomatie féministe de la France face à la montée des mouvements dits « anti-droits ». Le texte s'appuie notamment sur plusieurs instruments internationaux liés aux Nations unies, ainsi que sur les stratégies françaises et européennes en matière d'égalité de genre et de droits sexuels et reproductifs.

Dans son article unique, la résolution invite la France à affirmer un leadership international en matière de diplomatie féministe, en défendant activement les droits des femmes, des adolescentes et des personnes LGBTQIA+ dans les enceintes multilatérales. Elle appelle également à renforcer les alliances internationales engagées sur ces enjeux, à soutenir les initiatives européennes telles que le Gender Action Plan III et à développer une coopération accrue pour identifier et contrer les réseaux et financements associés aux mouvements masculinistes.

Le texte encourage enfin le développement d'une diplomatie bilatérale féministe plus structurée, fondée sur le soutien aux organisations locales, ainsi qu'un renforcement de l'engagement des parlementaires français dans les instances internationales afin de promouvoir l'égalité de genre et la lutte contre les mouvements qualifiés d'anti-droits.

QUESTION AU GOUVERNEMENT

Plusieurs questions écrites publiées début mars relancent le débat autour de la mise en œuvre du programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) dans les établissements scolaires.

Dans une réponse à une question du député Raphaël Arnault (LFI), le ministre de l'Éducation nationale Édouard Geffray indique que le ministère reste vigilant face aux campagnes de désinformation visant ce programme. Il rappelle que l'EVARS se décline en deux volets : l'éducation à la vie affective et relationnelle à l'école primaire (EVAR) et l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle au collège et au lycée. Le ministère affirme avoir demandé aux académies de signaler toute pression ou difficulté rencontrée par les équipes pédagogiques et souligne qu'un ensemble de ressources pédagogiques et d'outils d'information a été mis à disposition des enseignants et des familles.

Répondant également à une question d'Élise Leboucher (LFI) sur les moyens consacrés à ce programme, le ministre précise que l'effort budgétaire est estimé à environ 119 millions d'euros. Ce montant repose notamment sur la valorisation du temps d'enseignement consacré à ces séances et sur les subventions accordées aux associations intervenant dans les établissements. Une enquête menée par le ministère indique qu'au 31 décembre 2025, au moins une séance d'EVARS avait déjà été dispensée à 66 % des élèves dans les écoles, 48 % dans les collèges et 35 % dans les lycées publics ayant répondu.

Enfin, la députée Marie-Pierre Rixain (Renaissance) interroge le Gouvernement sur la mise en œuvre de l'EVARS dans les établissements médico-sociaux accueillant des enfants handicapés, soulignant leur exposition accrue aux violences sexuelles. Elle demande si le Gouvernement envisage d'intégrer un programme d'EVARS obligatoire dans les conventions liant l'État à ces structures. La réponse du ministère est attendue.

GOUVERNEMENT

Le Premier ministre Sébastien Lecornu a procédé à un remaniement gouvernemental le 26 février, marqué par plusieurs changements à des postes clés.

David Amiel (Renaissance), jusqu'ici ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, est nommé ministre de l'Action et des Comptes publics, en remplacement d'Amélie de Montchalin, désormais Première présidente de la Cour des comptes. Ancien conseiller d'Emmanuel Macron à l'Élysée et député de Paris, il avait rejoint le Gouvernement en octobre 2025.

Catherine Pégard est nommée ministre de la Culture, succédant à Rachida Dati, démissionnaire et candidate à la mairie de Paris. Ancienne journaliste politique au Point et proche de Nicolas Sarkozy, elle a notamment présidé l'établissement public du château de Versailles entre 2011 et 2024 avant de rejoindre le cabinet du président de la République comme conseillère pour la culture.

Enfin, la députée Camille Galliard-Minier (Renaissance) devient ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées, en remplacement de Charlotte Parmentier-Lecocq. Députée de l'Isère élue en janvier 2025 lors d'une législative partielle, elle quittera son siège à l'Assemblée nationale au profit de son suppléant à la fin du mois de mars. ■